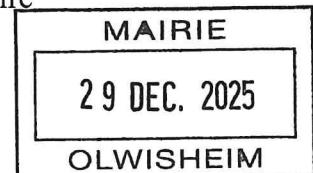


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE d'OLWISHEIM



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du lundi 8 décembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire



Date de la convocation : 2 décembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

❖ **1. DÉSIGNATION DU (DE LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

● **Désigne** Monsieur Jacques WAHL secrétaire de séance.

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

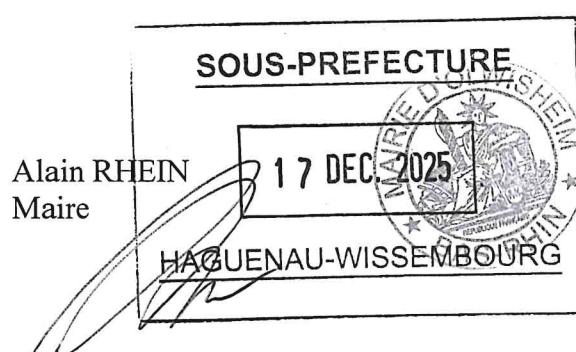
POUR : 9 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Jacques WAHL est nommé secrétaire de séance.



Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 12 décembre 2025

Jacques WAHL
Secrétaire de séance

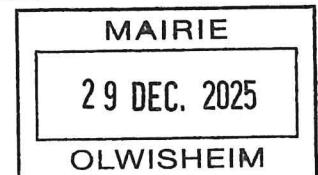
Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 12 décembre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE d'OLWISHEIM



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du lundi 8 décembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire



Date de la convocation : 2 décembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

❖ **2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025**

Le procès-verbal de la séance du lundi 6 octobre 2025 est adopté par :

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

POUR : 9 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 12 décembre 2025

Alain RHEIN
Maire



Jacques WAHL
Secrétaire de séance



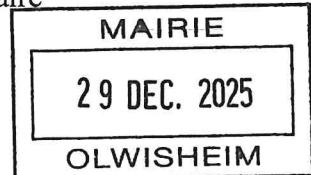
Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 12 décembre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE d'OLWISHEIM



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du lundi 8 décembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire



Date de la convocation : 2 décembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

❖ **3. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA CAH AU PROFIT DE LA COMMUNE D'OLWISHEIM : AVENANT N°3**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de l'avenant N°3 de la convention de mise à disposition de personnel de la CAH au profit de la commune d'Olwisheim pour la refacturation à la commune des EPI et vêtements de travail des agents techniques.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

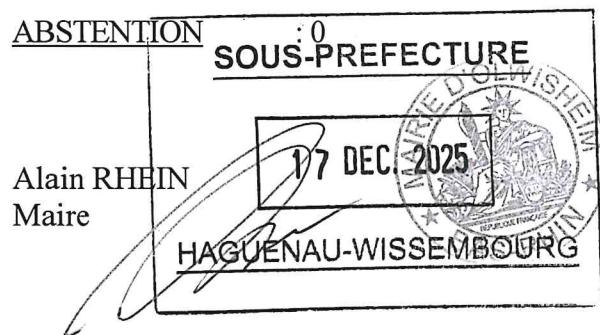
- **Approuve** l'avenant N°3 de la convention de mise à disposition de personnel de la CAH au profit de la commune d'Olwisheim annexé à la présente.

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

POUR : 9 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

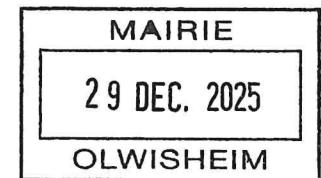


Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 12 décembre 2025
Jacques WAHL
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 12 décembre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité



Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire



Date de la convocation : 2 décembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

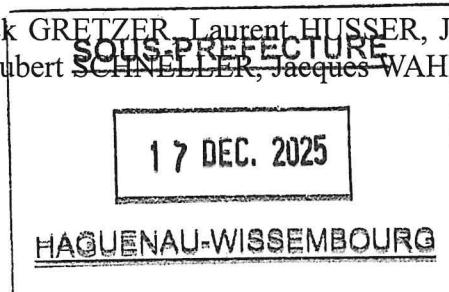
Présents : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration



❖ **4. CHOIX DE L'OPÉRATEUR DE TÉLÉTRANSMISSION EN TENANT COMPTE DU NOUVEAU LOGICIEL WE-MAGNUS**

A. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) ET CHOIX DE L'OPÉRATEUR DE TÉLÉTRANSMISSION

L'article 205 de la loi des finances pour 2024 prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) à la place du Compte Administratif et du Compte de Gestion à partir de l'exercice 2024 et au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

Deux pré-requis doivent être validés pour pouvoir mettre en œuvre le CFU :

- avoir adopté le référentiel M57 pour les budgets administratifs,
- avoir dématérialisé les documents budgétaires.

La Commune d'Olwisheim ne dématérialisant pas encore ses documents budgétaires, il y a lieu, dans un premier temps, d'initier cette dématérialisation.

Lors de sa séance du 6 octobre 2025, le Conseil Municipal a décidé de choisir FAST Docaposte comme opérateur de télétransmission.

Or, des éléments complémentaires sont parvenus ultérieurement en mairie, modifiant tous les éléments de comparaison.

En effet, les logiciels métiers de la mairie pour l'état-civil, la population, les élections et les finances évoluent et la Commune va se doter de la nouvelle solution WeMagnus Mairie Pack Optimal de BERGER LEVRAULT.

Cette solution globale prévoit les opérations de télétransmission @ctes et la Commune d'Olwisheim n'aurait qu'à se procurer un certificat électronique RGS d'une durée de 3 ans, au prix de 470 € H.T.

Cela devient la proposition la plus intéressante pour le choix d'un opérateur de télétransmission.

C'est pourquoi le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'annuler et de remplacer la délibération du choix de l'opérateur de télétransmission du 6 octobre 2025.

Le Maire présente le comparatif.

COMPARATIF OPÉRATEURS DE TRANSMISSION @CTES (PRIX H.T.)

	Opérateur	Mise en œuvre	Paramétrage	Formation	Abonnement	TOTAL	Certificat pour 3 ans
COMMUNE	FAST DOCAPOSTE	0,00 €	100,00 €	179,00 €	56,78 €	335,78 € 1 ^{ère} année 56,78 € ensuite	276,00 €
AF		490,00 €	100,00 €	Avec commune	100,00 €	690,00 € 1 ^{ère} année 100,00 € ensuite	276,00 €
COMMUNE	BERGER LEVRAULT	Comprise WeMagnus	Compris WeMagnus	Compris	Compris WeMagnus	Dans le pack WeMagnus	470,00 €
AF		Avec Commune	Avec Commune		Avec Commune	Dans le pack WeMagnus	470,00 €
COMMUNE	MAIRISTEM JVS	120,00 €	165,00 €	Compris	116,00 €	401,00 € 1 ^{ère} année 116,00 € ensuite	400,00 €
AF		120,00 €	Avec commune	Compris	116,00 €	236,00 € 1 ^{ère} année 116,00 € ensuite	400,00 €

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Annule** la délibération du 6 octobre 2025, point 5. Adoption du Compte Financier Unique (CFU) et choix de l'opérateur de télétransmission.
- **Décide** la mise en place de la dématérialisation des actes budgétaires.
- **Choisit** l'opérateur de transmission des actes BERGER LEVRAULT et sa solution comprise dans le logiciel WeMagnus.
- **Autorise** le Maire à réaliser les démarches utiles à l'installation de la solution WeMagnus Mairie Pack Optimal ainsi que la télétransmission des @ctes.

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

POUR : 9 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE

SOUS-PREFECTURE

ABSTENTION

: 0

17 DEC. 2025



Pour copie conforme au registre Olwisheim, le 12 décembre 2025

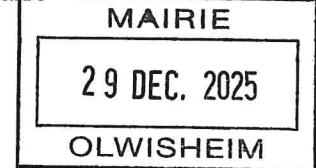
Alain RHEIN HAGUENAU-WISSEMBOURG
Maire

Jacques WAHL
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 12 décembre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité



Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire



Date de la convocation : 2 décembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

Sous-préfecture

17 DEC. 2025

HAGUENAU-WISSEMBOURG

❖ 4. CHOIX DE L'OPÉRATEUR DE TÉLÉTRANSMISSION EN TENTANT
COMPTE DU NOUVEAU LOGICIEL WE-MAGNUS

B. AVENANT N° 3 A LA CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE SUITE AU
CHANGEMENT D'OPÉRATEUR

Concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, la commune étant actuellement liée à l'opérateur FAST Docaposte, il y a lieu de signer un avenant à la convention suite au changement d'opérateur.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-1, L.3131-1 et L.4141-1 ;
VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
VU le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le décret n°2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;
VU sa délibération n°4 du 7 mai 2010 décidant la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis à contrôle de légalité ;
VU la convention signée le 29 juin 2010 entre la Préfecture du Bas-Rhin et la Commune d'Olwisheim pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un avenant à la convention de dématérialisation, à la suite du changement d'opérateur de télétransmission desdits actes via le portail Certinomis de la Société BERGER LEVRAULT ;

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Approuve** le changement de transmetteur via le portail Certinomis de la Société BERGER LEVRAULT.

- **Décide** de procéder à la télétransmission des actes administratifs, des actes budgétaires et des actes de marchés publics soumis au contrôle de légalité via le portail Certinomis de la Société BERGER LEVRAULT.
- **Autorise** le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis.
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n°3 portant changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique entre le représentant de l'État et la commune pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la télétransmission ainsi que tout avenant ultérieur.

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

POUR : 9 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 12 décembre 2025

Alain RHEIN
Maire




Jacques WAHL
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 12 décembre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité

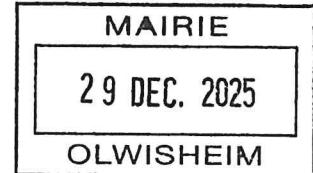
SOUS-PREFECTURE

17 DEC. 2025

HAGUENAU-WISSEMBOURG



Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire



Date de la convocation : 2 décembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

❖ **5. AUTORISATION DE LIQUIDATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
POUR L'ANNÉE 2026**

Le Maire sollicite le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'autorisation d'engager, de mandater et de liquider, avant l'adoption du Budget Primitif 2026, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement votées en 2025.

Chapitre 21 :

Immobilisations corporelles : 596 764,52 € en 2025, soit pour 1/4 = 149 191,13 €

Affectation des crédits : Bâtiments publics – Réseaux de voirie – Autres réseaux – Matériel roulant – Matériel et outillage – Matériel de bureau et informatique - Mobilier

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

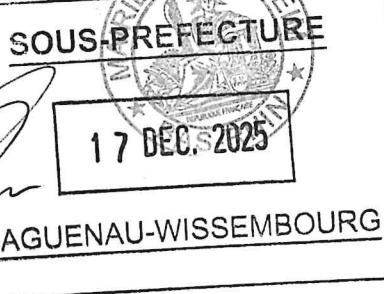
POUR : 9 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Alain RHEIN
Maire



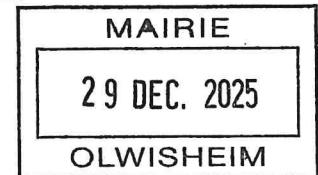
Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 12 décembre 2025

Jacques WAHL
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 12 décembre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité



Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire



Date de la convocation : 2 décembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

SOUS-PREFECTURE

17 DEC. 2025

HAGUENAU-WISSEMBOURG

❖ **6. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER D'OLWISHEIM**

Demande de subvention de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier d'Olwisheim reçue le 13 mars 2025.

Des travaux de remise en état des chemins agricoles ont été réalisés par l'Association Foncière d'Olwisheim dont deux liés aux interventions des entreprises lors de l'urbanisation de la rue des Jardins et de la rue de la Forêt.

Le montant dépensé par l'Association Foncière est de 7 380,00 € H.T. soit 8 856,00 € T.T.C. Monsieur Jean-Claude MICHEL Président de l'Association Foncière, prend la parole et informe le Conseil que, en date du 18 septembre 2025, Électricité de Strasbourg a subventionné à hauteur de 700,00 € les travaux d'enfouissement du câble électrique dans un chemin d'exploitation au niveau de la rue des Vignes vers la rue de la Chapelle à Olwisheim.

Compte tenu de la nature de la demande de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier d'Olwisheim celle-ci doit être requaillée en demande d'indemnisation.

La dégradation des chemins d'exploitation au lieu-dit Stockmatt section 15 numéro 68 a pour origine son utilisation par les entreprises, lors des travaux programmés par la commune, pendant l'urbanisation de la rue des Jardins et de la rue de la Forêt. La remise en état a été réalisée par la mise en place d'une couche de ballast nivelée et tassée.

Pour ce point de l'ordre du jour ne participent pas au vote, Messieurs Jean-Claude MICHEL Président de l'Association Foncière et Hubert SCHNELLER Vice-Président de l'Association Foncière.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** d'accorder une indemnisation d'un montant de 7 000,00 € à l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier d'Olwisheim.
- **Impute** la dépense à l'article 62878 (remboursement de frais).

Nombre de votants : 7 dont 0 procuration

POUR : 7 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Alain RHEIN, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

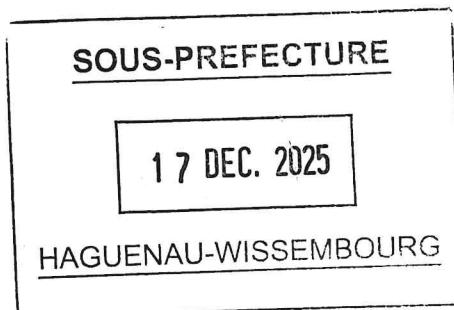


Alain RHEIN
Maire


Pour copie conforme au registre
Olivisheim, le 12 décembre 2025

Jacques WAHL
Secrétaire de séance


Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 12 décembre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité





Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
SOUS-PREFECTURE
Maire

17 DEC. 2025

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

❖ **7. DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PRESBYTÈRE DE BERSTETT**

Suite au départ du Pasteur Claude HORVILLER, un avis de vacance de poste de pasteur à Berstett a été publié via les instances de l'UEPAL. Deux candidats potentiels ont renoncé à postuler au vu des conditions de logement.

Une rénovation de fond du presbytère est nécessaire. Le financement de 184 000,00 € H.T. est pris en charge par la commune de Berstett et les deux paroisses du Secteur du Kochersberg.

Étant donné que les travaux se montent à 184 000,00 € H.T., la mairie de Berstett se voit dans l'obligation d'avoir recours à un architecte dont les honoraires s'élèvent à 24 000 € H.T.

Messieurs Pierre BRUNAUX, Président du Conseil Presbytéral de Berstett-Olwisheim et Claude SAUER, Président du Conseil presbytéral de Reitwiller-Gimbrett adressaient le 6 octobre 2025 une demande d'aide financière à la commune d'Olwisheim, afin de prendre en charge les honoraires du cabinet d'architectes.

24 000 € représente plus de 50% du résultat de fonctionnement de la commune d'Olwisheim. La demande porte sur la rénovation d'un bien immobilier appartenant à la commune de Berstett. L'usage par un Pasteur n'est pas garanti.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de ne pas prendre en charge les honoraires du cabinet d'architectes.

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

POUR : 9 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

MAIRIE
29 DEC. 2025
OLWISHEIM

Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 12 décembre 2025

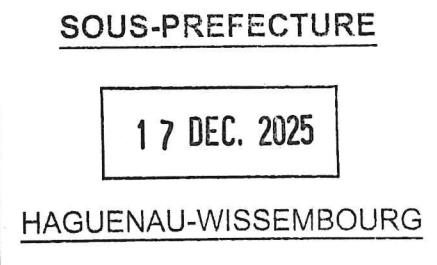
Alain RHEIN
Maire



Jacques WAHL
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 12 décembre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité

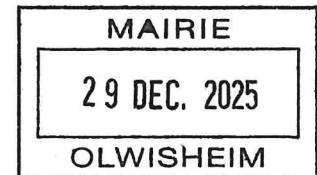


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE d'OLWISHEIM



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du lundi 8 décembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire



Date de la convocation : 2 décembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

SOUS-PREFECTURE

17 DEC. 2025

HAGUENAU-WISSEMBOURG

❖ **8. CHAMPS ET PRÉS COMMUNAUX**

A. RÉSILIATION DES BAUX DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE MICHEL

Le 21 octobre 2025, Monsieur Jean-Claude MICHEL, a adressé un courrier en mairie informant de sa volonté de cesser d'exploiter les terres louées à la commune énumérées ci-dessous :

LIEU-DIT	PARCELLE		SUPERFICIE			CULTURE
	SECTION	N° PLAN	Ha	A	Ca	
STEIG	16	92	0	49	19	Terre
STEIG	16	90	0	26	10	Pré

Monsieur Jean-Claude MICHEL ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Prend** acte de la résiliation à compter du 11 novembre 2025 des baux de Monsieur Jean-Claude MICHEL.

B) LOCATION

Afin de mettre en location au 1^{er} janvier 2026 les parcelles restituées par Monsieur Jean-Claude MICHEL, un appel à candidatures a été publié par affichage et diffusé sur le site d'Olwisheim le 4 novembre 2025 avec un délai de réponse au 4 décembre 2025.

En date du 10 novembre 2025, Monsieur Arnaud LAPP gérant de l' EARL LAPP Michel, a déposé sa candidature pour les parcelles suivantes :

LIEU-DIT	PARCELLE		SUPERFICIE			CULTURE
	SECTION	N° PLAN	Ha	A	Ca	
STEIG	16	92	0	49	19	Terre
STEIG	16	90	0	26	10	Pré

C) BAUX DES PRÉS ET CHAMPS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil de revaloriser les prix de location des prés et terres communaux.

Pour les prés communaux à 2,20 € l'are.

Pour les terres à 2,50 € l'are.

Le fermage annuel est fixé à partir du 11 novembre de l'année en cours et varie en fonction de l'indice départemental des fermages de l'année N-1.

Durée du bail :

Le présent bail est convenu pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} janvier 2026 et renouvelable à défaut de congé réglementaire par tacite reconduction.

Les charges :

L'impôt foncier est à la charge du propriétaire, c'est à dire la commune d'Olwisheim.

Les différentes charges réglementaires incluses dans le prix du fermage sont:

- La cotisation de la Caisse d'Assurance Accidents Agricole
- La moitié de l'imposition pour la Chambre d'Agriculture
- Les taxes afférentes aux chemins ruraux. À cet effet et à défaut d'accord, celles-ci sont fixées à un cinquième du montant des taxes foncières sur les propriétés non bâties ; elles ne seront pas réclamées car elles sont déjà comprises dans le prix de base.

Les clauses spéciales :

- Les locataires ne peuvent prétendre à aucune indemnité pour des dégâts causés en raison d'évènements majeurs.
- Si pendant la durée du bail, le Conseil Municipal juge nécessaire de donner à l'un ou l'autre des lots une affectation particulière d'utilité publique, le bail sera résilié et le(s) locataire(s) devra(ont) le(s) céder.
- Le bail pourra être résilié par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au(x) locataire(s) au plus tard le 11 août de l'année en cours pour une résiliation et une restitution à la commune intervenant le 11 novembre de la même année.

Monsieur Jean-Claude MICHEL ne prend pas part au vote.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** la candidature de Monsieur Arnaud LAPP gérant de l' EARL LAPP Michel, pour la location des parcelles suivantes :

LIEU-DIT	PARCELLE		SUPERFICIE			CULTURE
	SECTION	N° PLAN	Ha	A	Ca	
STEIG	16	92	0	49	19	Terre
STEIG	16	90	0	26	10	Pré

- **Autorise** le Maire à signer tous actes à intervenir à cet effet.

Le contrat de bail sera établi entre les différents intervenants.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

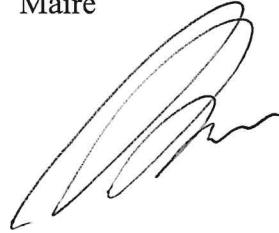
Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

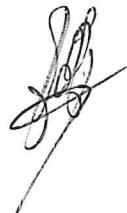
ABSTENTION : 0

Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 12 décembre 2025

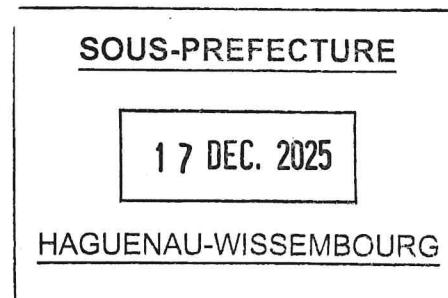
Alain RHEIN
Maire



Jacques WAHL
Secrétaire de séance

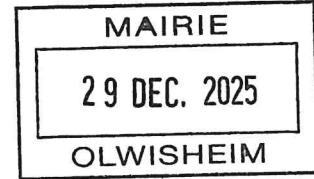


Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 12 décembre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité





Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire



Date de la convocation : 2 décembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

SOUS-PREFECTURE

17 DEC. 2025

HAGUENAU-WISSEMBOURG

❖ **9. CESSIONS DE PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE IMPASSE MUHLBACH : MISE EN PLACE D'ENROBÉ, EFFACEMENT DES RÉSEAUX FIBRE ET CUIVRE, RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

A) MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 6 OCTOBRE 2025, POINT 9B DE L'ORDRE DU JOUR : CESSION PAR MONSIEUR PASCAL WURTZ DE LA PARCELLE N° 268/113 SECTION 01 D'UNE CONTENANCE DE 36 CENTIARES

Le 6 octobre 2025 Point 9 B de l'ordre du jour du Conseil Municipal était délibéré :

« *Afin de pouvoir procéder à l'aménagement de l'impasse Muhlbach, la commune souhaite acquérir la parcelle N° 268/113 section 01 d'une contenance de 36 centiares, propriété de Monsieur Pascal WURTZ demeurant à OLWISHEIM 67170, 9 rue Muhlbach.*

Des contacts ont été pris avec Monsieur Pascal WURTZ qui est prêt à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *Accepte la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle N° 268/113 section 01 d'une contenance 36 centiares*
- *Autorise le Maire à réaliser cette cession par voie administrative*
- *Autorise Monsieur Jean-Claude MICHEL, 1^{er} Adjoint au Maire à signer la vente au nom de la commune*

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0 »

**Or, il s'avère que cette cession comporte des servitudes de passage.
Le Conseil Municipal décide de confier la rédaction de l'acte à un Notaire et de modifier la délibération comme suit :**

Afin de pouvoir procéder à l'aménagement de l'impasse Mühlbach, la commune souhaite acquérir la parcelle N° 268/113 section 01 d'une contenance de 36 centiares, propriété de Monsieur Pascal WURTZ demeurant à OLWISHEIM 67170, 9 rue Mühlbach. Des contacts ont été pris avec Monsieur Pascal WURTZ qui est prêt à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle N° 268/113 section 01 d'une contenance 36 centiares
- **Confie** la rédaction de l'acte à un Notaire
- **Prend** en charge les frais d'acte
- **Impute** la dépense à l'article 6226 du Budget Primitif 2025

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

POUR : 9 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

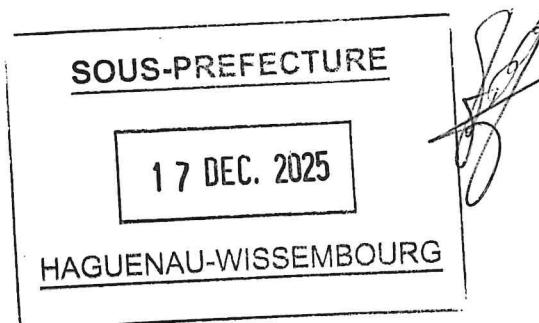


Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 12 décembre 2025

Alain RHEIN
Maire

A handwritten signature of Alain RHEIN.

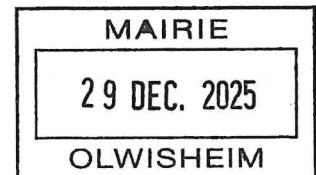
Jacques WAHL
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 12 décembre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité



Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire



Date de la convocation : 2 décembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

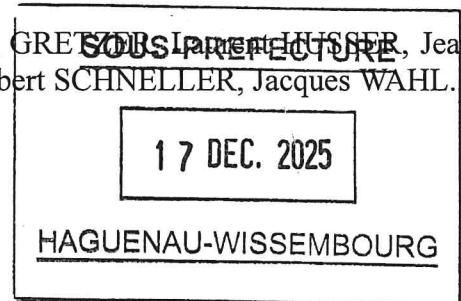
Présents : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration



❖ **9. CESSIONS DE PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT ET
L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE IMPASSE MUHLBACH : MISE EN
PLACE D'ENROBÉ, EFFACEMENT DES RÉSEAUX FIBRE ET CUIVRE,
RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**B) MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 6 OCTOBRE 2025, POINT 9G DE
L'ORDRE DU JOUR : CESSION PAR MADAME SYLVIE SQUELATTI DE LA
PARCELLE N° 258/117 SECTION 01 D'UNE CONTENANCE DE 11 CENTIARES**

Le 6 octobre 2025 Point 9 G de l'ordre du jour du Conseil Municipal était délibéré :

« Afin de pouvoir procéder à l'aménagement de l'impasse Muhlbach, la commune souhaite acquérir la parcelle N°258/117 section 01 d'une contenance de 11 centiares, propriété de Madame Sylvie SQUELATTI demeurant à OLWISHEIM 67170, 1 impasse Muhlbach.

Des contacts ont été pris avec Madame Sylvie SQUELATTI qui est prête à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *Accepte la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle N° 258/117 section 01 d'une contenance de 11 centiares*
- *Autorise le Maire à réaliser cette cession par voie administrative*
- *Autorise Monsieur Jean-Claude MICHEL, 1^{er} Adjoint au Maire à signer la vente au nom de la commune*

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0 »

Or, il s'avère que cette cession comporte des servitudes de passage.

Le Conseil Municipal décide de confier la rédaction de l'acte à un Notaire et de modifier la délibération comme suit :

Afin de pouvoir procéder à l'aménagement de l'impasse Muhlbach, la commune souhaite acquérir la parcelle N°258/117 section 01 d'une contenance de 11 centiares, propriété de Madame Sylvie SQUELATTI demeurant à OLWISHEIM 67170, 1 impasse Muhlbach.

Des contacts ont été pris avec Madame Sylvie SQUELATTI qui est prête à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle N° 258/117 section 01 d'une contenance de 11 centiares
- **Confie** la rédaction de l'acte à un Notaire
- **Prend** en charge les frais d'acte
- **Impute** la dépense à l'article 6226 du Budget Primitif 2025

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

POUR : 9 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 12 décembre 2025

Alain RHEIN
Maire



Jacques WAHL
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 12 décembre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité

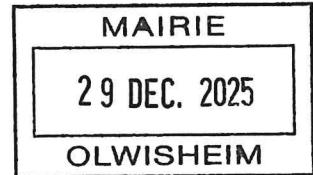
SOUS-PREFECTURE

17 DEC. 2025

HAGUENAU-WISSEMBOURG



Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire



Date de la convocation : 2 décembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

17 DEC. 2025

HAGUENAU-WISSEMBOURG

❖ **10. CESSIONS DE PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE RUE DE LA FORÊT**

A. CESSION PAR KS GROUPE DE LA PARCELLE 284/119 SECTION 13 D'UNE CONTENANCE DE 14 CENTIARES

La commune souhaite acquérir la parcelle 284/119 section 13 d'une contenance de 14 centiares, propriété de KS GROUPE ayant son siège à BISCHHEIM 67800, 10 rue de l'Atome. Des contacts ont été pris avec Monsieur Niels DILLINGER représentant de KS GROUPE qui est prêt à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle 284/119 section 13 d'une contenance de 14 centiares
- **Autorise** le Maire à réaliser cette cession par voie administrative
- **Autorise** Monsieur MICHEL Jean-Claude, 1^{er} Adjoint au Maire à signer la vente au nom de la commune.
- **Ou confie** la rédaction de l'acte à un Notaire
- **Prend** en charge les frais d'acte
- **Impute** la dépense à l'article 6226 du Budget Primitif 2025

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

POUR : 9 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 12 décembre 2025

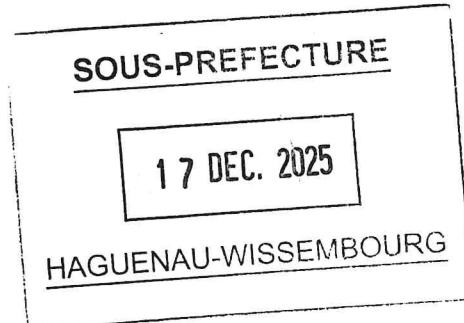
Alain RHEIN
Maire



Jacques WAHL
Secrétaire de séance

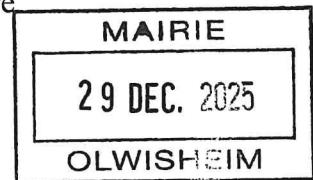


Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 12 décembre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité





Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire



Date de la convocation : 2 décembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

Sous, à la place de HUSSER, Laurent HUSSER,

Sous, à la place de SCHNELLER, Jacques WAHL.

17 DEC. 2025

HAGUENAU-WISSEMBOURG

❖ **10. CESSIONS DE PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE RUE DE LA FORÊT**

B. CESSION PAR KS GROUPE DE LA PARCELLE 289/119 SECTION 13 D'UNE CONTENANCE DE 4 CENTIARES

La commune souhaite acquérir la parcelle 289/119 section 13 d'une contenance de 4 centiares, propriété de KS GROUPE ayant son siège à BISCHHEIM 67800, 10 rue de l'Atome.

Des contacts ont été pris avec Monsieur Niels DILLINGER représentant de KS GROUPE qui est prêt à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle 289/119 section 13 d'une contenance de 4 centiares
- **Autorise** le Maire à réaliser cette cession par voie administrative
- **Autorise** Monsieur MICHEL Jean-Claude, 1^{er} Adjoint au Maire à signer la vente au nom de la commune.
- **Ou confie** la rédaction de l'acte à un Notaire
- **Prend** en charge les frais d'acte
- **Impute** la dépense à l'article 6226 du Budget Primitif 2025

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

POUR : 9 dont 0 procuration

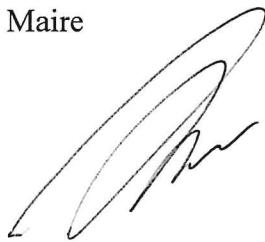
Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 12 décembre 2025

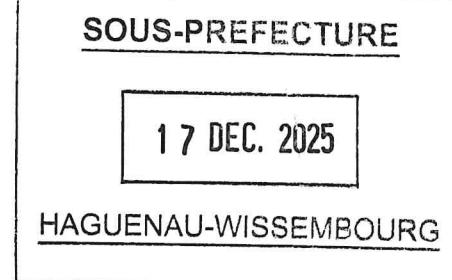
Alain RHEIN
Maire



Jacques WAHL
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 12 décembre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE d'OLWISHEIM



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du lundi 8 décembre 2025

Sous la présidence Sous la présidence MAIRE RHEIN,
Maire

17 DEC. 2025

RHEIN
HAGUENAU-WISSEMBOURG

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

MAIRIE
29 DEC. 2025
OLWISHEIM

❖ **11. ENTRETIEN DU TILLEUL SUR LA PLACE DE JEUX À PROXIMITÉ DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier de Madame Caroline ACKER 2 rue de la Rivière à Olwisheim au sujet de l'entretien du tilleul situé sur la place de jeux, place des tilleuls.

En réponse à sa demande, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élagage du tilleul mais de répondre par la négative pour le nettoyage des gouttières, l'installation d'un dispositif de protection adapté et le ramassage régulier des feuilles au devant de la propriété.

S'ouvre une discussion.

Il propose au Conseil deux devis pour l'élagage du tilleul.

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C.
DURINGER 3 rue des Pierres 67270 SCHWINDRATZHEIM	500,00 €	600,00 €
VOEGEL route de Meistratzheim 67210 VALFF	560,00 €	672,00 €

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de retenir l'entreprise DURINGER - 3 rue des Pierres - 67270 SCHWINDRATZHEIM pour un montant de 500,00 € H.T. soit 600,00 € T.T.C.
- **Impute** la dépense à l'article 61521 du Budget Primitif 2025.

Nombre de votants : 9 dont 0 procuration

POUR : 9 dont 0 procuration

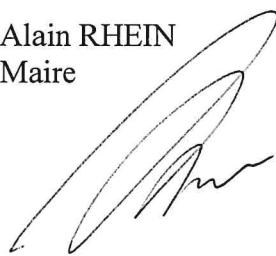
Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 12 décembre 2025

Alain RHEIN
Maire



Jacques WAHL
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 12 décembre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité

